
CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de la séance du 17 mars 2014

L'an deux mil quatorze, le dix sept mars, à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur René DESILLE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice	: 19	<u>Etaient présents</u> : René DESILLE, Robert BAUQUIS, Jean-Paul PAGET, Monique GRILLET, Alain DESHAIRES, Franck BOGEY, Jacques BUISSON, Monique CORNACHON, Michel DUSSOLLIET-BERTHOD, Bernadette FAVRE, Michèle GENDRE, Claude NAPARSTEK, Françoise ORSO-CAMBIER, Laurent ROTH, Eric TOCCANIER, Danielle VAURE, Mireille VUILLOUD.
Présents	: 17	
Date de convocation	: 10 mars 2014	
Date d'affichage	: 10 mars 2014	
Secrétaire de séance	: Franck BOGEY	
		<u>Etaient absents ou excusés</u> : Eric BACCI, Audrey MANIGLIER.

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Monsieur le Maire procède à la lecture de l'ordre du jour :

1. Adoption du procès-verbal de la réunion du 10 mars 2014.
2. Forêt communale - Programme des travaux - Année 2014.
3. Convention association KARAPAT - Halte-garderie itinérante.
4. Fixation des taux des impôts locaux.
5. Subventions - Année 2014.
6. Subventions école publique - Année 2014.
7. Subvention école primaire privée Sainte-Croix - Année 2014.
8. Budget La Fruitière - Approbation du budget primitif 2014.
9. Budget principal - Approbation du budget primitif 2014.
10. Budget ZAC du Crêt d'Esty - Approbation du budget primitif 2014.

1. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 10 MARS 2014

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la réunion du 10 mars 2014 qui est approuvé à l'unanimité.

2. FORET COMMUNALE - PROGRAMME DES TRAVAUX - ANNEE 2014

Monsieur le Maire présente le programme des travaux pour l'année 2014 qui lui a été soumis par l'Office National des Forêts. Le montant total de ce programme prévu dans les parcelles de "Côte Madame" s'élève à la somme de 8 329 euros TTC.

Toutes explications étant données, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ledit programme dont le montant sera inscrit au budget primitif 2014 (7 203 euros TTC en section de fonctionnement et 1 126 euros TTC en section d'investissement) et charge Monsieur le Maire d'en assurer le suivi.

3. FIXATION DES TAUX DES IMPOTS LOCAUX

Monsieur le Maire expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des trois impôts locaux :

- les limites de chacun, d'après les dispositions légales,
- les taux appliqués l'année dernière et le produit attendu cette année.

Le Conseil Municipal, considérant que le budget communal nécessite des rentrées fiscales de 766 023 euros, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer les taux d'imposition pour l'année 2014 comme suit :

DESIGNATION	TAUX 2013	TAUX 2014	BASES NOTIFIEES 2014	PRODUIT ASSURE 2014
T.H.	11,10	11,10	2 986 000 €	331 446 €
F.B.	11,10	11,10	3 784 000 €	420 024 €
F.N.B.	33,00	33,00	44 100 €	14 553 €

4. CONVENTION ASSOCIATION KARAPAT - HALTE-GARDERIE ITINERANTE

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal en date du 2 octobre 2006 adoptant une convention entre la commune et l'association KARAPAT, relative au fonctionnement d'une halte-garderie itinérante, et définissant la participation financière de la commune à ce service.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- Décide que la participation de la commune pour l'année 2014 est fixée à 20 080 euros.
- Charge le Maire de signer l'actualisation de cette convention avec l'association KARAPAT.

5. SUBVENTIONS - ANNEE 2014

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal diverses demandes de subvention.

Après discussion, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'allouer au titre de l'année 2014 aux organismes ci-après désignés, les subventions suivantes qui seront inscrites au budget primitif 2014, article 6574 :

– Amicale des sapeurs-pompiers	800 €
– Association des Anciens Combattants	600 €
– Association musicale Vivaldi	200 €
– Bibliothèque.....	12 600 €
– Bleuet de France	80 €
– Chœur des Lanches	350 €
– Club de l'Amitié.....	600 €
– Club Omnisports de Chavanod	14 200 €
– Club Omnisports de Chavanod - Section basket.....	1 105 €
– Courants d'Art.....	3 000 €
– Familles Rurales.....	2 700 €
– Foyer socio-éducatif du collège Le Semnoz.....	100 €
– Foyer socio-éducatif du collège de Beauregard	300 €
– Mutama Savoie Mont-Blanc – C.M.P.P.C.T.	39 €
– Prévention Routière.....	160 €
– Souvenir Français.....	400 €

6. SUBVENTIONS ECOLE PUBLIQUE - ANNEE 2014

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les demandes de subventions concernant l'école publique.

Après discussion, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'allouer, au titre de l'année 2014, les subventions suivantes qui seront inscrites au budget primitif 2014 :

- Activités périscolaires : 48,90 € x 206 élèves (article 6574).....	10 073,40 €
- Fournitures scolaires : 51,80 € x 206 élèves (article 6067).....	10 670,80 €

7. SUBVENTION ECOLE PRIMAIRE PRIVEE SAINTE-CROIX - ANNEE 2014

Madame Michèle GENDRE, membre du Conseil Municipal, intéressée par l'objet de la délibération inscrite à l'ordre du jour, quitte la salle des séances et ne prend pas part au vote.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la demande de subvention émanant de l'école primaire privée Sainte-Croix.

Après discussion, le conseil municipal décide à l'unanimité d'allouer, au titre de l'année 2014, la subvention suivante qui sera inscrite au budget primitif 2014, article 6574 :

- Cantine	5 320 €
-----------------	---------

8. BUDGET LA FRUITIERE - APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2014

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif bâtiment la Fruitière 2014.

Après examen et discussion, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget primitif bâtiment la Fruitière qui s'équilibre en section d'exploitation à la somme de 39 690,56 euros, et en section d'investissement à la somme de 247 769,36 euros.

9. BUDGET PRINCIPAL - APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2014

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif principal 2014.

Après examen et discussion, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget primitif principal qui s'équilibre en section de fonctionnement à la somme de 2 655 825,91 euros, et en section d'investissement à la somme de 2 923 536,25 euros.

10. BUDGET ZAC DU CRET D'ESTY - APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2014

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif ZAC du Crêt d'Esty 2014.

Après examen et discussion, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget primitif ZAC du Crêt d'Esty qui s'équilibre en section de fonctionnement à la somme de 2 245 987,70 euros, et en section d'investissement à la somme de 2 303 856,33 euros.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire remercie l'Assemblée et lève la séance.

Le Maire
René DESILLE